



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité
et du conseil juridique**

Orléans, le

19 MAI 2022

**Note à
l'attention de**

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI
Copie aux sous-préfets d'arrondissement de Pithiviers et Montargis

OBJET : Contrôle de légalité : exercice 2021
Synthèse annuelle des observations aux collectivités.

P.J. : Fiches thématiques.

La présente note a pour objet de synthétiser les principales observations ou orientations issues de l'exercice du contrôle de légalité en 2021 afin de vous permettre de procéder, le cas échéant, aux ajustements que vous estimeriez nécessaires dans le cadre de la transmission des futurs actes adoptés par vos collectivités. Ce document s'inscrit au titre des actions prévues dans le cadre de la démarche qualité (référentiel « Qual-e-pref ») dans laquelle la Préfecture du Loiret s'est engagée, et est destiné à assurer une bonne diffusion des informations relatives au contrôle de légalité ainsi qu'une meilleure connaissance des observations émises à ce titre.

Dans la perspective d'un soutien à l'activité de vos services, et dans un but pédagogique, vous trouverez sous la forme de fiches thématiques pédagogiques jointes, le rappel d'un certain nombre de dispositions législatives ou réglementaires utiles dans les actes administratifs les plus courant des collectivités locales. Certaines fiches relèvent les thématiques et/ou observations retrouvées régulièrement dans les courriers qui vous sont transmis au titre du contrôle de légalité.

Je vous rappelle que l'envoi des lettres d'observation au titre du contrôle de légalité est doublé soit d'un appel téléphonique au maire ou au directeur général des services, soit d'une sensibilisation par courriel, destinés à entretenir un dialogue constructif sur les remarques émises.

Je vous joins également, à toutes fins utiles, une fiche sur les actes transmissibles au titre du contrôle de légalité.

Les services à la préfecture ainsi que les sous-préfectures de Montargis et Pithiviers demeurent à votre disposition pour vous apporter au titre de leur mission générale d'appui, l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans le cadre de la préparation des actes passés pour le compte de vos collectivités respectives.

SSIS TAM 27

La Préfète
Pour la préfète et par délégation
le secrétaire général,



Benoît LEMAIRE